Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT HSE : C5 MANAGEMENT QHSSE

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-HSE-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3,0**
indicatif

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique de l'obligation de prévention de l'employeur (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic du système de management QHSSE et propositions à la direction (4 questions) **Page 6**

3. Évaluation économique d'un plan de prévention des risques (3 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://buthse.fr/assets/annales/but-hse/C5 - Accompagner la direction dans son management QHSSE/2026/BUT Hygiène Sécurité Environnement - C5 - Accompagner la direction dans son management QHSSE - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de l’obligation de prévention de l’employeur

Après un accident lors du retrait d’un résidu dans une presse, un salarié conteste les mesures de prévention et envisage une action en justice. À partir des faits du dossier et des textes juridiques fournis, il faut analyser la situation selon les étapes du syllogisme juridique.

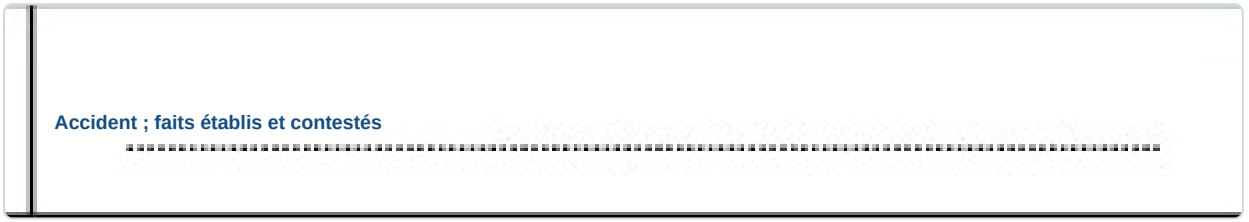
Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles à la résolution du litige en distinguant les faits établis par le dossier des éléments qui restent contestés.

Les faits utiles se répartissent entre éléments documentés et déclarations contradictoires :

Établis par le dossier	Contestés ou non établis
Le 14 octobre 2025, un salarié se blesse à la main en retirant un résidu d’une presse après un bourrage. La presse était arrêtée au pupitre, mais un mouvement mécanique restait possible. Aucune consignation complète ni vérification écrite de l’absence d’énergie n’est versée au dossier.	Le responsable affirme avoir donné une consigne orale. Le salarié conteste l’avoir reçue et déclare ne pas avoir suivi de formation dédiée. Le dossier ne détermine pas l’ensemble des faits ni les responsabilités.

Il s’agit d’un accident survenu lors d’une intervention professionnelle de maintenance présentant un risque mécanique.

Qualification des faits



✓ RÉPONSE À RETENIR

Accident lors d’une maintenance à risque ; absence de preuve écrite de consignation ; consigne orale et formation dédiée contestées.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel le juge pourrait être appelé à répondre.

Le juge devra déterminer si l’employeur a respecté son obligation de prévention en organisant des mesures concrètes et adaptées au risque de mouvement mécanique lors du retrait du résidu, malgré l’arrêt de la presse au pupitre. Il devra notamment apprécier si les consignes, la formation et la maîtrise des énergies étaient suffisantes, puis examiner les preuves produites par chacune des parties. La seule survenue de l’accident ne suffit pas à trancher le litige.

Problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

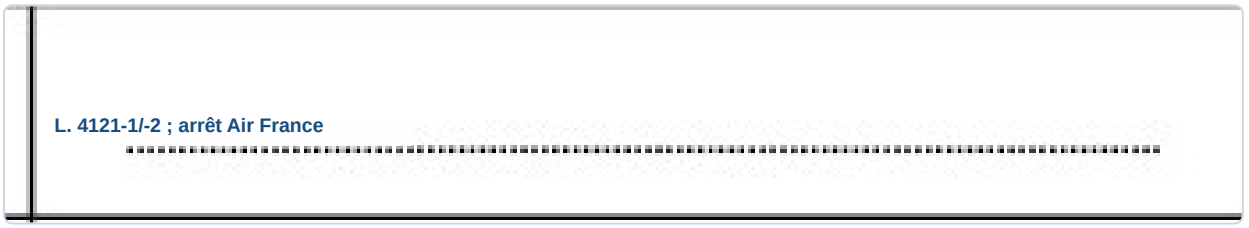
L'employeur a-t-il pris et peut-il justifier de mesures adaptées pour prévenir le risque mécanique lors de cette intervention ?

Question 1.3. Présentez les règles de droit applicables à partir des extraits du DT 1. Expliquez la portée de l'arrêt de la Cour de cassation fourni et reliez-le à l'obligation de prévention de l'employeur.

Les règles applicables sont les suivantes :

- **Article L. 4121-1 du Code du travail :** prendre des mesures de prévention, d'information, de formation, ainsi qu'une organisation et des moyens adaptés, à ajuster aux circonstances.
- **Article L. 4121-2 :** évaluer les risques, les combattre à la source, donner des instructions appropriées et planifier la prévention.
- **Arrêt Air France, 25 novembre 2015 :** l'obligation est respectée si l'employeur justifie avoir pris les mesures prévues ; l'appréciation porte sur leur mise en œuvre concrète, pas sur une garantie d'absence d'accident. L'article 1353 du Code civil rappelle les règles de preuve.

Règles applicables



✓ RÉPONSE À RETENIR

L'obligation s'apprécie au regard des mesures concrètes de prévention que l'employeur peut justifier.

Question 1.4. Résolvez le cas par un syllogisme juridique complet : appliquez les règles aux faits, indiquez les éléments susceptibles d'établir le respect ou le manquement à l'obligation de prévention et concluez de manière motivée, sans présenter comme certaine une décision qui relève du juge.

1. **Règle :** l'employeur doit prévenir les risques par des mesures concrètes et adaptées ; il peut établir le respect de son obligation en justifiant ces mesures.
2. **Application :** l'arrêt au pupitre ne prouve pas la suppression du risque, puisqu'un mouvement restait possible. L'absence de trace complète de consignation et de vérification écrite, ainsi que les contestations sur la consigne et la formation, peuvent révéler une prévention insuffisante. L'employeur pourrait toutefois produire des procédures, des preuves de consignation, des consignes et des justificatifs de compétence.
3. **Conclusion :** un manquement est envisageable, mais sa qualification dépendra de l'ensemble des éléments examinés par le juge.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Les lacunes documentées rendent un manquement possible ; la décision dépendra des preuves examinées par le juge.

2. Diagnostic du système de management QHSSE et propositions à la direction

La direction examine la maîtrise des interventions de maintenance, la participation des équipes et la capacité du système QHSSE à prévenir la répétition d'un accident. Le diagnostic s'appuie sur l'organisation du site, les référentiels de management et les indicateurs de suivi des DT 2 et DT 3.

Question 2.1. Réalisez une analyse PESTEL du contexte du site en identifiant au moins un facteur pertinent pour chacune des six dimensions : politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque facteur, indiquez un effet possible sur le management QHSSE.

Les facteurs indiqués distinguent les faits établis des enjeux de contexte à surveiller. Les effets sont des conséquences possibles pour le management QHSSE.

Dimension	Facteur pertinent	Effet possible
Politique	Politiques publiques de prévention au travail, enjeu de contexte	Orienter les objectifs et moyens de prévention.
Économique	135 000 € de coûts liés aux accidents en 2025 et contraintes de production	Prévenir les pertes et arbitrer les moyens.
Socioculturelle	1 800 salariés, représentants du personnel et entreprises extérieures	Renforcer consultation, communication et coordination.
Technologique	Risque de mouvement mécanique résiduel ; disponibilité des équipements de consignation à considérer	Maîtriser les énergies et vérifier les dispositifs.
Environnementale	Enjeux environnementaux des activités industrielles, non détaillés dans le dossier ; ISO 14001 est cité	Examiner leur prise en compte dans le système intégré.
Légale	Obligations de prévention du Code du travail	Assurer prévention, information, formation et traçabilité.

Les dimensions politique et environnementale sont des facteurs de contexte à surveiller, et non des éléments propres au site établis par les documents.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le contexte QHSSE combine obligations légales, coûts d'accidents, enjeux de compétences et de coordination, risques techniques et facteurs environnementaux à examiner.

Question 2.2. Établissez un diagnostic SWOT du système de management QHSSE à partir des éléments des DT 2 et DT 3. Distinguez les forces et faiblesses internes des opportunités et menaces externes, et justifiez chaque élément retenu par une donnée ou un fait du dossier.

Les éléments internes relèvent des forces et faiblesses ; les opportunités et menaces décrivent le contexte externe. Les taux de consignation enregistrée sont de 85 % en 2024 et 80 % en 2025.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Évaluation des risques et procédures de maintenance existantes.	Fiches complètes pour 208 interventions sur 260 en 2025.	Structure HLS et référentiels ISO intégrables.	Exigences réglementaires de prévention à respecter.
Audits planifiés, formations enregistrées et suivi des accidents.	Accidents avec arrêt : 12 en 2024, 15 en 2025 ; actions échues : 18 puis 27.	Coordination avec les entreprises extérieures et consultation des parties intéressées.	Disponibilité des entreprises extérieures pour la maintenance.
Revue de direction annuelle et participation des représentants du personnel.	Suivi des actions après audit non systématique ; taux de validité des habilitations non fourni.	Évolutions techniques à mobiliser pour sécuriser les interventions.	Contraintes de production et évolutions techniques à intégrer dans la prévention.

Les possibilités et menaces sont des enjeux mentionnés dans le dossier, pas des événements déjà mesurés. Les données soulignent en priorité les écarts de consignation et le suivi des actions.

SWOT complété sur le document réponse



✓ RÉPONSE À RETENIR

Des bases de management existent, mais la consignation et le suivi des actions correctives sont prioritaires ; les référentiels, partenaires et évolutions techniques offrent des leviers.

Question 2.3. Analysez le choix managérial consistant à renforcer la consignation, la formation et le contrôle des interventions. Expliquez comment cette décision peut s'inscrire dans une approche processus, une approche par les risques et une logique d'amélioration continue, en mobilisant les référentiels de management pertinents cités au DT 2.

Renforcer consignation, formation et contrôle répond au risque de mouvement mécanique résiduel et aux lacunes de traçabilité. Dans une approche processus, la maintenance est maîtrisée de bout en bout : préparation, consignation, vérification des compétences, intervention, remise en service et enregistrement. L'approche par les risques d'ISO 45001 priorise les opérations dangereuses et la maîtrise du risque à la source.

Les audits, indicateurs et retours d'incidents permettent de suivre les écarts et les actions correctives. La revue de direction en évalue l'efficacité et ajuste les moyens, dans une logique d'amélioration continue. La structure HLS facilite l'intégration avec ISO 9001 et ISO 14001, sans confondre leurs exigences. ISO 26000 fournit des lignes directrices de responsabilité sociétale, mais n'est pas une norme certifiable de système de management.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Maîtriser chaque étape des interventions à risque, puis exploiter audits et indicateurs en revue de direction pour corriger et améliorer le système.

Question 2.4. Proposez à la direction trois actions hiérarchisées : une action de prévention immédiate, une action de structuration du système de management et une action de pilotage. Pour chacune, précisez un responsable fonctionnel, un indicateur de suivi et la manière dont le résultat sera examiné par la direction.

La priorité est de sécuriser immédiatement les interventions, puis de structurer les compétences et les procédures, enfin de piloter l'efficacité. La direction examine périodiquement les indicateurs, les écarts et les besoins de ressources.

Action hiérarchisée	Responsable fonctionnel	Indicateur	Examen par la direction
Immédiate : exiger la consignation complète et la vérification d'absence d'énergie avant intervention.	Responsable maintenance	Part des interventions à risque avec fiche complète ; cible proposée : 100 %.	Suivi mensuel des résultats et traitement des écarts critiques.
Structuration : formaliser la procédure et vérifier la formation et les habilitations requises.	Service QHSSE et responsables opérationnels	Part des intervenants formés et habilitations valides.	Revue périodique des compétences et arbitrage des ressources nécessaires.
Pilotage : associer aux constats d'audit des actions, responsables et échéances.	Service QHSSE	Nombre d'actions échues et taux de clôture dans les délais.	Revue de direction annuelle et suivi intermédiaire des écarts prioritaires.

La direction vérifie la réalisation et l'efficacité des actions, en associant les représentants du personnel et les entreprises extérieures concernées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Sécuriser d'abord les interventions, structurer ensuite les procédures et compétences, puis examiner les écarts et l'efficacité des actions en revue de direction.

3. Évaluation économique d’un plan de prévention des risques

La direction étudie un plan annuel de prévention des accidents lors des opérations de maintenance, à partir des coûts historiques, d’un investissement initial et d’économies estimées. Les candidats calculent les gains et les indicateurs de rentabilité, puis formulent un avis tenant compte des limites financières et des enjeux QHSSE.

Question 3.1. Calculez le montant annuel brut des coûts évités attendu avec le plan, puis le gain annuel net après prise en compte du coût récurrent. Détaillez les calculs en euros par an.

Le tableau distingue les coûts actuels, l’économie brute et le gain après coût du plan. Les coûts actuels sont de 135 000 €/an. L’économie brute représente 40 % de ce montant : 135 000 × 0,40 = 54 000 €/an. Après déduction du coût récurrent annuel, le gain net est de 54 000 − 12 000 = 42 000 €/an. L’investissement initial de 84 000 € n’entre pas dans ce calcul annuel : il sert aux indicateurs de la question 3.2.

Calculs annuels complétés

Calcul demandé	Formule et application numérique	Résultat
Coûts annuels actuels	Donnée : 135 000 €/an	135 000 €/an
Coûts évités bruts par an	135 000 × 40 %	54 000 €/an
Gain annuel net	54 000 − 12 000	42 000 €/an
Retour sur investissement de la première année		
Délai simple de récupération		

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Coûts évités bruts : 54 000 €/an. Gain annuel net : 42 000 €/an.

Question 3.2. Calculez le retour sur investissement de la première année selon la formule indiquée dans le sujet, puis le délai simple de récupération de l’investissement selon la formule fournie. Présentez les formules, les applications numériques et les résultats avec une précision adaptée.

Le retour sur investissement demandé se calcule avec le gain annuel net de 42 000 € et l’investissement initial de 84 000 € : 42 000 / 84 000 × 100 = 50 %. Le délai simple rapporte l’investissement au gain annuel net : 84 000 / 42 000 = 2 ans. Ces résultats sont calculés sur une année pleine, sans actualisation, conformément aux hypothèses du sujet.

Indicateurs de rentabilité complétés

Calcul demandé	Formule et application numérique	Résultat
Coûts annuels actuels		
Coûts évités bruts par an		
Gain annuel net		
Retour sur investissement de la première année	42 000 / 84 000 × 100	50 %
Délai simple de récupération	84 000 / 42 000	2 ans

✓ RÉPONSE À RETENIR

Retour sur investissement de la première année : 50 %. Délai simple de récupération : 2 ans.

Question 3.3. Formulez un avis argumenté à destination de la direction sur la décision d'engager le plan. Distinguez la conclusion financière permise par les données des éléments QHSSE, juridiques et organisationnels à prendre en compte, et précisez au moins deux limites de l'estimation économique.

Les données rendent le plan financièrement favorable dans le scénario estimé : le gain net est positif et l'investissement est récupéré en deux ans. La décision doit aussi répondre au risque d'accident et à l'obligation de prévention, en assurant consignation, compétences et coordination des entreprises extérieures. Le suivi est essentiel : les accidents avec arrêt passent de 12 à 15 et les actions correctives échues de 18 à 27 entre 2024 et 2025.

- **Limites :** la baisse de 40 % est une estimation, non une économie garantie; le calcul est hors actualisation.
- Les coûts humains non financiers et l'ensemble des conséquences juridiques ne sont pas intégrés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Engager le plan est financièrement favorable selon l'estimation, sous réserve d'un pilotage QHSSE rigoureux et d'une vérification des économies réellement obtenues.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve BUT HSE consacrée à la compétence C5, session 2026, code 26-BUT-HSE-EP1, d'une durée de 2 heures et de coefficient 3,0 indicatif. Le cas porte sur un accident de maintenance sur une presse du site Michelin étudié. Il évalue l'analyse juridique de la prévention, le diagnostic stratégique QHSSE, la mobilisation des référentiels de management et le calcul économique d'un plan d'amélioration.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'employeur doit prévenir les risques, informer et former les travailleurs, et mettre en place une organisation et des moyens adaptés.
- Le syllogisme juridique comprend la qualification des faits, le problème de droit, la règle applicable et la solution motivée.
- Le SWOT distingue les facteurs internes, forces et faiblesses, des facteurs externes, opportunités et menaces.
- Gain annuel net = coûts évités bruts par an - coût récurrent annuel ; délai simple = investissement initial / gain annuel net.

Points de vigilance & attentes du jury

- Séparez les faits établis des déclarations ou éléments contestés dans l'analyse juridique.
- Justifiez les facteurs PESTEL et SWOT par le dossier, sans présenter une hypothèse comme un constat.
- Pour chaque action proposée, indiquez un responsable fonctionnel, un indicateur et un mode d'examen par la direction.
- Détaillez formules, unités et calculs, puis signalez les limites des estimations économiques.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire le syllogisme juridique demandé dans l'analyse de l'accident ?

Qualifiez d'abord les faits en séparant les éléments établis des faits contestés. Formulez le problème de droit, exposez les règles applicables, puis appliquez-les aux faits. Concluez de façon motivée sans préjuger de la décision du juge.

Q : Comment organiser le diagnostic SWOT à partir des documents du sujet ?

Classez les éléments internes à l'organisation en forces ou faiblesses, et les éléments externes en opportunités ou menaces. Justifiez chaque élément par un fait ou un chiffre fourni et distinguez les constats des hypothèses.

Q : Comment calculer le délai simple de récupération de l'investissement ?

Divisez l'investissement initial par le gain annuel net. Le résultat s'exprime en années lorsque le gain est en euros par an. Présentez les valeurs utilisées et la précision retenue, sans appliquer d'actualisation puisque le sujet demande un calcul simple.

Q : Quelles précautions prendre dans l'avis économique destiné à la direction ?

Distinguez les résultats financiers des enjeux QHSSE, juridiques et organisationnels. Indiquez que la réduction des coûts est prévisionnelle et que le calcul est hors actualisation. Les coûts humains non financiers et certaines conséquences juridiques ne sont pas inclus.

Sujet officiel associé (PDF) : https://buthse.fr/assets/annales/but-hse/C5 - Accompagner la direction dans son management QHSSE/2026/BUT Hygiène Sécurité Environnement - C5 - Accompagner la direction dans son management QHSSE - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Hygiène Sécurité Environnement : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.